

### Edito: ICI vous informe vraiment sur ce qui se passe dans notre village !

Le saviez-vous ? Le conseil municipal s'est réuni à deux reprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le 6 avril, il a voté le budget communal et les budgets annexes (assainissement collectif et résidence Guix de Pinos). Ce qui a suscité des débats qui méritent d'être portés à la connaissance de tous. Ainsi nous nous sommes opposés à la majorité municipale qui a augmenté les impôts locaux. Nous avons également contesté la croissance de l'excédent du budget de l'assainissement collectif qui atteint maintenant plus de 378 000€ sans que nous, les usagers, en ayons la moindre retombée positive dans nos factures. A chaque fois, nous avons fait des propositions :

- Baisser les taux pour maintenir les recettes fiscales de l'an passé.
- Baisser la part communale de l'assainissement collectif.
- Suspendre le contrat qui nous lie à la SAUR pour revenir sur les augmentations pratiquées par cette entreprise depuis septembre 2019.

Il est important que chacun connaisse les investissements prévus pour cette année évoqués dans les séances du 6 avril et du 8 juin, certaines précisions sur les dépenses de fonctionnement ou les subventions qui ont été attribuées par la municipalité aux associations.

#### Les suites du Plan Local d'Urbanisme de 2012.

Une très longue affaire qui a débuté en juillet 2012 opposant la famille Peys à la municipalité au sujet de son terrain proche du bourg, est en train de se terminer. De nombreux articles ont évoqué dans ICI les tenants et les aboutissants de ce contentieux qui reposait sur une injustice flagrante. Mme le maire a ouvert une sortie au sens propre comme au figuré lors des questions diverses que nous avons posées au conseil municipal du 8 juin :

Madame le Maire précise que la solution la plus adaptée serait que la commune vende une partie de la cour des services techniques (4.25 m d'emprise).

La responsable du Département a demandé au lotisseur d'établir un plan pour la sécurité ; Le document n'est pas parvenu en mairie à ce jour.

Madame PEIGNEY ajoute qu'elle n'est ni opposée à la cession de cette partie, ni à la suppression du noyer.

Par contre, sur toute la partie mitoyenne qui sera détruite, entre le lotissement et les ateliers communaux, la commune souhaite qu'un mur soit édifié, à la place du grillage prévu.

*(Extrait du compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 juin 2022)*

La famille Peys devrait avoir les moyens de réaliser la vente de son terrain.

Le 7 mars, les propriétaires de la zone classée en OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur le Plan Local d'Urbanisme, située entre le quartier Saint Roch et le bourg, recevaient une lettre d'un promoteur annonçant la relance du projet de lotissement prévu depuis de nombreuses années. 80 logements devraient être construits. (Pour plus de renseignements, lire page 6 et consulter l'OAP sur notre site internet) .

**Ces constructions nouvelles vont transformer durablement notre commune !**

Lire la suite page 2

#### DANS CE NUMERO :

P.1- Editorial

P.2- Editorial suite

En direct du conseil municipal du 6 avril: les impôts augmentent pour quoi faire?

P.3- En direct du conseil municipal suite: Budget investissements 2022

P. 4 - En direct du conseil municipal suite: les dépenses de fonctionnement 2021-2022, les subventions aux associations, délibérations et questions diverses.

P. 5 - En direct du conseil municipal du 8 juin

P. 6 - Notre dossier: le lotissement du bourg ressort du placard

P.7- Eau: l'excédent de l'assainissement collectif atteint 378 299, 44€ ! Attention relevez vos compteurs ! Ordures ménagères: opération récupération des bouchons en plastique avec les Bouchons d'amour.

P.8- Vie locale: Salon du printemps des arts du 4 juin 2022, kermesse de l'école et championnat de France de voitures à pédale.



Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [ cotisation : 20 €/an ]

✉ contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info





## Suite de l'édito

### Fête de la Saint Roch ou pas fête de la Saint Roch ?

La question a été à la source d'un débat très animé lors de la séance du conseil municipal du 6 avril. Nous découvrons dans le dernier bulletin municipal que la fête aura lieu sur un jour : le dimanche 14 août...

Vous pourrez lire bien d'autres informations dans notre 77<sup>ème</sup> numéro d'ICI. Bonne lecture à toutes et à tous.

Gilles Baillet



## En direct du conseil municipal du 6 avril

### Les impôts locaux augmentent : pour quoi faire ?

La majorité municipale nous joue une partition bien connue au sein des collectivités territoriales : le maintien des taux d'imposition (38, 62% pour le foncier bâti et 40, 32% pour le foncier non bâti) qui serait synonyme de stabilité des impôts. En réalité, il n'en est rien, car les taux d'imposition s'appliquent aux bases fiscales, et si celles-ci augmentent, le produit des impôts augmente également...

L'an dernier, les bases fiscales avaient baissé à cause d'un abattement fiscal de 81 584€ accordé par l'Etat aux entreprises sur leurs bâtiments industriels. L'administration fiscale avait promis une compensation de l'Etat pour rattraper ce manque à gagner pour la commune.

Cette année, les bases fiscales ont augmenté. Celles du foncier bâti passent de 1 048 275€ à 1 150 000€ tandis que celles du foncier non bâti passent à leur tour de 86 915€ à 89 500€, faisant mécaniquement augmenter les recettes fiscales de la commune. Celles-ci étaient de 439 888, 925€ en 2021 et pourraient dépasser les 480 216€ en 2022 selon les prévisions des services fiscaux.

Nous avons proposé au conseil municipal de baisser les taux d'imposition afin de maintenir les recettes fiscales à leur niveau de 2021. Elles ont été largement suffisantes pour faire face à l'investissement très important qu'est la rénovation énergétique des bâtiments communaux soit 553 000€ dont 106 312€ sur fonds propres et un emprunt de 100 000€. Dépense effectuée en maintenant un excédent budgétaire de 253 432, 84€ (281 413, 05€ en 2021) auquel il faut rajouter les 38 000€ de la ligne dépenses exceptionnelles (50 000€ en 2021) ! Nous déclenchons une levée de boucliers de la majorité municipale !

« L'excédent permet d'avoir des emprunts avec de bons

taux ! » nous disent en cœur Mme le maire et la secrétaire de mairie, venue défendre le budget face à l'opposition. « On ne veut pas faire comme à la communauté de communes qui ne pourra bientôt plus emprunter ! » Rajoute notre première magistrate. La secrétaire de mairie n'est pas en reste : « On nous dit même dans les stages d'augmenter les taux ! On pourrait avoir un coup dur comme l'augmentation des carburants ! » Une conseillère nous explique qu'une collectivité « c'est comme dans une entreprise, il faut faire des bénéfices ! » Un autre conseiller brandit le spectre d'un possible « déficit qui serait dénoncé dans le journal ICI ! »

Nous voulons connaître le taux d'endettement actuel de la commune qui nous semble pas très important ainsi que sa capacité d'autofinancement, pour pouvoir avoir une idée plus précise des moyens dont elle dispose pour faire face à l'avenir. La majorité municipale ne nous donne aucun de ces renseignements ô combien utiles. Nous soulignons que les finances communales ne supporteront pas d'investissement aussi important que la rénovation énergétique tous les ans. Nous pensons que le budget communal tel qu'il est, pourra permettre à la commune de financer un chauffage au fioul plus cher des bâtiments communaux pour un an encore, avant de passer à la biomasse après 2023.

**Précision de la rédaction:** ICI n'est pas contre l'augmentation des impôts locaux à condition qu'elle réponde à la nécessité de financer des services à la population à moindre prix. Illats n'est absolument pas dans ce cas de figure.

**Nous votons contre l'augmentation des impôts.**

**La majorité municipale vote pour.**

1 150 000€ est la somme des valeurs locatives des maisons et des bâtiments de la commune.

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]  
 ✉ contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info





En direct du conseil municipal [suite]...

## Budget d'investissements 2022 : la rénovation énergétique des bâtiments communaux,

La guerre en Ukraine va repousser de plusieurs mois la date de début de certains travaux qui était prévue cet été. En effet, bon nombre de matériaux sont fabriqués par la sidérurgie ukrainienne, aujourd'hui menacée par l'armée russe. Par contre, toutes les menuiseries en bois de la façade de la mairie pourront être vite posées. Les travaux concernant les plafonds et l'isolation acoustique et phonique des bâtiments scolaires débuteront le 11 juillet.

La rénovation énergétique des bâtiments qui est une priorité nationale va coûter 553 000€. La commune bénéficie de subventions importantes :

L'Etat verse la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

(DSIL) : 234 475€

Le Conseil Départemental : 30 000€ de subvention ordinaire + 30 000€ de subvention à la création d'une chaufferie biomasse = 60 000€

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : 33 020€

Reversement de la TVA par l'Etat : 19 193€.

Total provisoire des aides obtenues : 346 688€.

La commune dépensera 106 312€ et contractera un emprunt de 100 000€ car le reversement de TVA est pour le moment incomplet.

## Les chicanes de Saint Roch

La vitesse des véhicules qui traversent ce quartier a suscité une pétition de ses habitants. Madame le maire lors du conseil municipal du 8 juin, nous a expliqués qu'une première proposition de chicanes leur avait été faite. Ils l'avaient refusée car elles étaient disposées dans des endroits beaucoup trop proches des maisons. La nouvelle proposition faite par la mairie est un ensemble de quatre chicanes réparties deux par deux. Leur coût total sera de 16 655, 80€ HT soit 19 986, 96€ TTC. Une subvention de 6 129, 33€ HT a été demandée au Conseil Départemental (Délibération du conseil municipal du 8 juin 2022). Ce qui n'était pas prévu dans le budget investissements 2022. (Lire plan et photo sur notre site)

## Le programme de réfection de la voirie de compétence communale 2022

- Travaux curage des fossés 2022 : 3 600€ dont 3 000€ restant à réaliser de 2021
- Panneaux divers : 1 200€

Les investissements suivants bénéficient des 13 377€ du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2022 (FDAEC), ce qui n'était pas indiqué dans le budget investissements 2022 :

- Travaux de « reprofilage » au Tauzin (il s'agit de refaire le goudron à l'intérieur du quartier) : 6 270€
- Construction de caniveaux sur la RD 109 au Tauzin : 11 034€
- Accès piétons / entrée handicapés au bureau de poste, envisagée à la bibliothèque : 4 679€.

## Aménagement du local de l'association des parents d'élève à proximité du puits, place de la mairie

En novembre 2019, nous avons relayé une demande des parents d'élève concernant le besoin d'éclairage de leur local. Un branchement électrique avait semble-t-il été posé. Il ne devait être que provisoire puisque les travaux suivants sont prévus cette année :

- Electricité : 3 000€
- Maçonnerie : 9 000€

## Matériel divers (Panneaux, matériel atelier, illuminations) : 4 000€

Travaux imprévus à l'école : 3 000€

Cession licence JVS (logiciel informatique) : 5 000€







En direct du conseil municipal [suite]...

### Les dépenses de fonctionnement 2021-2022

**A quoi correspond la ligne « Autres matières et fournitures » qui prévoyait 21 000€ de dépenses en 2021 ? Cette prévision ayant été dépassée pour atteindre 22 093€.**

Mme la secrétaire de mairie nous explique qu'elle correspond aux dépenses effectuées par les services techniques.

**Est-ce que la ligne « Contrats de prestations de services » concerne les contrats liant la mairie à ses prestataires privés ?**

Mme la secrétaire de mairie nous répond que oui. En 2021, 8 500€ étaient prévus. 7 186, 59€ ont été réellement dépensés. 8 000€ sont inscrits au budget cette année. (Après recherche dans nos archives, il apparaît que le montant du contrat qui liait la Société de nettoyage A Dom'Pro de Langon à la commune pour l'entretien de la salle de sports était de 2 895, 55€. Quand est-il aujourd'hui depuis que la société a « amélioré » sa prestation ? NDLR)

**Pourquoi la ligne « Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement » - 67 487, 55€ en 2021 - ne détaille-t-elle pas son contenu ? Pourquoi ne connaissons-nous pas avec précision les dépenses liées à la cantine scolaire et à la garderie ?**

Mme la secrétaire de mairie nous explique que c'est techniquement impossible et qu'il faudrait consulter le « Grand livre de comptabilité » de la commune pour retrouver les chiffres.

**Quelles sont les dépenses en communication de la mairie d'Illats ?**

Mme le maire nous apprend que le site internet de la commune coûte 250€ par mois soit 3 000€ par an. Mme la secrétaire de mairie nous indique que cette somme est inscrite dans la ligne « Maintenance ». Mme le maire nous dit que le journal municipal est photocopié en mairie. Il n'y a pas de dépense auprès d'un imprimeur. (Ce qui ne veut pas dire que la quantité de papier nécessaire à l'impression du journal ou l'impression couleur avec les cartouches adéquates ne coûtent rien à la mairie...avec les 250€ de frais de mise en page par numéro, la commune doit dépenser de 900€ à 1 000€ par édition du journal soit 2 700€ ou 3 000€ par an. NDLR)

### Le budget de la résidence Gix de Pinos 2022

Le fonctionnement s'équilibre autour de 97 785 € et l'investissement autour de 560 687€. Lors de la commission des finances, les honoraires annuels de l'Agence du Ciron ont été évoqués. Ils sont de 6 000€ /an.

### Les principales subventions aux associations 2022

Groupement de défense sanitaire des abeilles en Gironde (nouveau): 400€; Collège de Podensac: 380€; 2 4 6 Roues: 2 700€; Les PT'Illadais: 550€; Les Bleuets d'Illats: 4 000€; Le Club du 3ème âge: 500€; Le Cyclo Club illadais: 600€; Le Fusil illadais: 800€; Le Tennis Club Illadais: 1 800€, USIFootball: 4 000€; USEP Ecole d'Illats: 1 620€; E Cric E Crac contes d'ici et d'ailleurs: 300€ (+100€).

Les associations percevant entre 40 et 120€ ne sont pas dans la liste mais sur notre site internet.

**Dédommagement secrétariat assainissement collectif : 8 000€.** Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable évaluant le travail annuel des secrétaires de mairie effectué pour gérer l'assainissement collectif.

**Demande d'avis du conseil municipal pour des acquisitions de terrains communaux situés dans le périmètre de l'ancien projet municipal concernant la parcelle de l'indivision Peys.** Une décision favorable est prise concernant un jardin vendu 11€ le m2. Le conseil ne se prononce pas pour les deux autres demandes.

**Questions diverses: Est-ce que la fête de la Saint Roch aura lieu cet été?** Nous avons posé une question plus générale sur l'organisation des fêtes à Illats. Mais devant l'énervernement manifesté par M. le premier adjoint, nous limitons notre question aux fêtes de la Saint Roch. Mme le maire nous dit que « la commune se désengage de l'organisation de la fête. Mais si l'ensemble des associations organisent la fête : elle sera maintenue. » C'était avant que nous découvrions la journée du 14 août dans le journal municipal.

**L'écluse du Tauzin cause des désagréments à un riverain.** Le voisin le plus proche de cet aménagement se plaint qu'il l'empêche de sortir de chez lui dans de bonnes conditions. Il affirme également que d'autres habitants sont gênés. La majorité municipale répond qu'« une étude a été faite par un cabinet, approuvée par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer. Elle souligne que cette écluse a été construite à la demande de ce monsieur. » Par conséquent, Elle refuse de modifier l'ouvrage pointé du doigt. La majorité municipale ne fera pas évoluer son point de vue quand nous reparlerons de ce problème lors du conseil municipal du 8 juin.

**Où en est le lotissement du bourg ?** Lire notre dossier page 6







En direct du conseil municipal du 8 juin

## Avant le conseil

Présentation de l'association Carpe Diem à Illats par ses créateurs.

### Ordre du jour :

1-Demande de subvention pour les chicanes de Saint Roch (voir Investissements 2022 et consultez notre site internet).

2-Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes. (Voir investissements 2022)

**3-Renouvellement transfert de la compétence éclairage au Syndicat d'électrification de la Gironde. Une réflexion s'engage sur le projet d'installer dans la commune un éclairage modulable ou dégressif pour faire des économies. Eteindre l'éclairage public de 1 h à 5 h du matin comme à Barsac n'est pas une solution jugée satisfaisante par des conseillers de la majorité.**

4-Délibération adoptant les règles de publication des actes. La loi va vers la restriction des comptes rendus des conseils municipaux qui vont se limiter dans l'avenir aux simples délibérations publiées sur internet. Mais en attendant, le conseil vote à l'unanimité le maintien de l'affichage papier.

**5-Avis sur la mise à disposition gracieuse d'un véhicule utilitaire Visiocom financé par la publicité comme cela existe actuellement à Podensac. Ce qui est à la charge de la mairie : l'entretien du véhicule, l'assurance, le carburant et la carte grise. Ce qui sera à la charge des associations : carburant et caution. La première révision sera financée par l'entreprise. La mairie aura la maîtrise de l'affichage publicitaire et pourra acheter le véhicule au bout de six ans. Il s'agira d'un véhicule de 9 places qui sera mis au service du CCAS et des associations. Nous approuvons cette idée qui figurerait dans notre programme de 2008.**

**6-Avis sur le lancement d'une étude faite par la gendarmerie nationale d'un projet avec diagnostic sur l'installation d'une vidéo-protection dans la commune.** Le dispositif reposera sur 3 ou 4 caméras qui permettront de repérer les véhicules qui passent dans le village. Un local à l'intérieur de la mairie sera dédié au stockage d'informations. La commune pourra bénéficier d'aides pour le financement du dispositif. La vidéo-protection est différente de la vidéosurveillance qui coûte encore plus cher, nécessite la mobilisation d'un personnel pour visionner les bandes très régulièrement, pour une efficacité très discutable et une atteinte aux libertés individuelles bien réelle.

### Questions diverses

1-Une possibilité de sortie dans l'affaire Peys (lire notre éditorial)

2-Nous demandons que la salle située au rez-de-chaussée de la maison des associations attribuée par la municipalité à un privé, soit restituée au public car notre commune a besoin d'une salle de moyenne contenance accessible de plein pied.

3-Ecluse du Tausin (lire conseil municipal du 6 avril).







## Notre dossier: Le lotissement du bourg ressort du placard

La relance du lotissement du bourg faisait l'objet de l'une de nos questions diverses au conseil municipal du 6 avril. Le 7 mars, les propriétaires de la zone concernée par le projet ont reçu un courrier du promoteur.

**Le lotissement du bourg est une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) prévue dans le Plan Local d'Urbanisme voté en 2012.** Le plus grand propriétaire de cette zone localisée entre le quartier Saint Roch et le bourg était le défunt maire Philippe Dubourg. Depuis quelques mois, sa fille veut vendre ses terrains à un promoteur. Elle a réactivé l'OAP. **C'est quoi une OAP?**

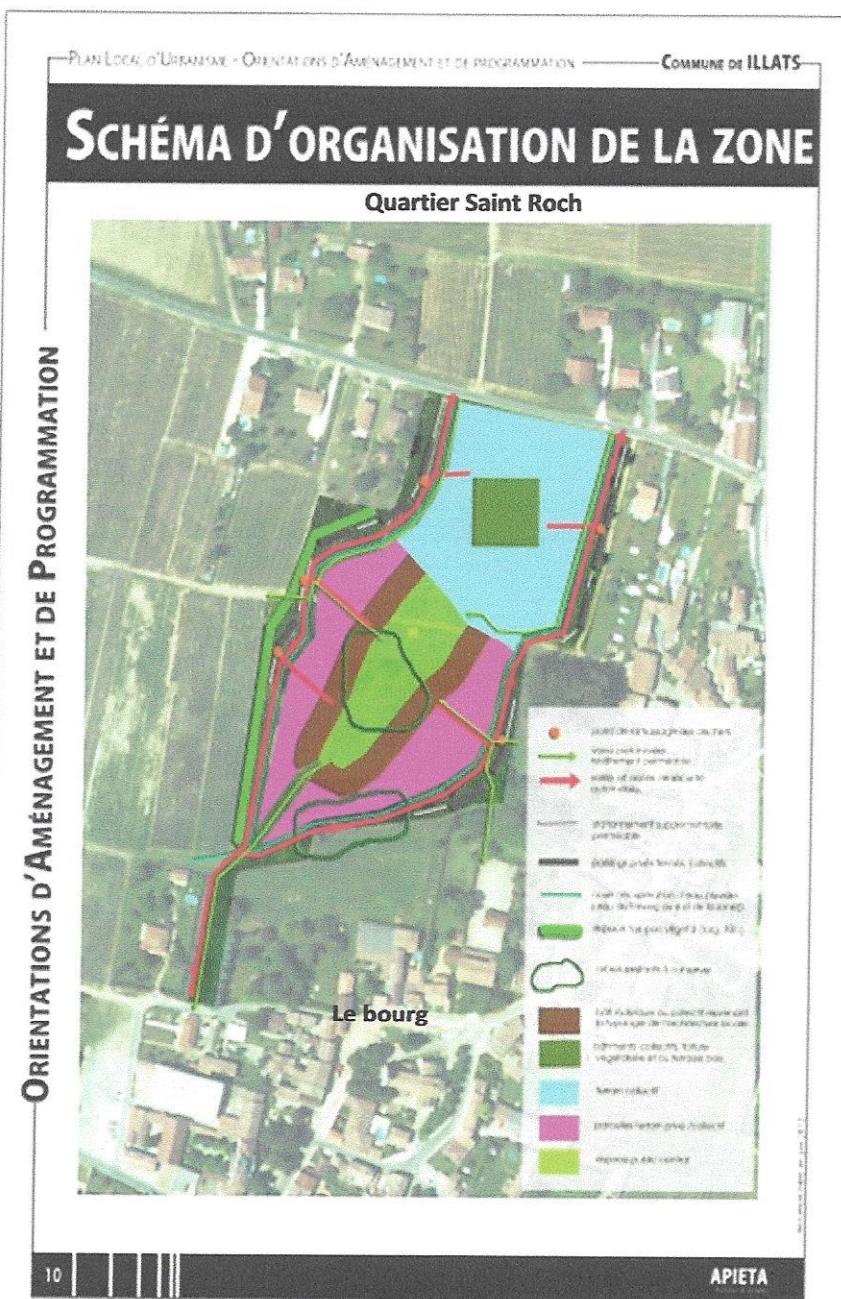
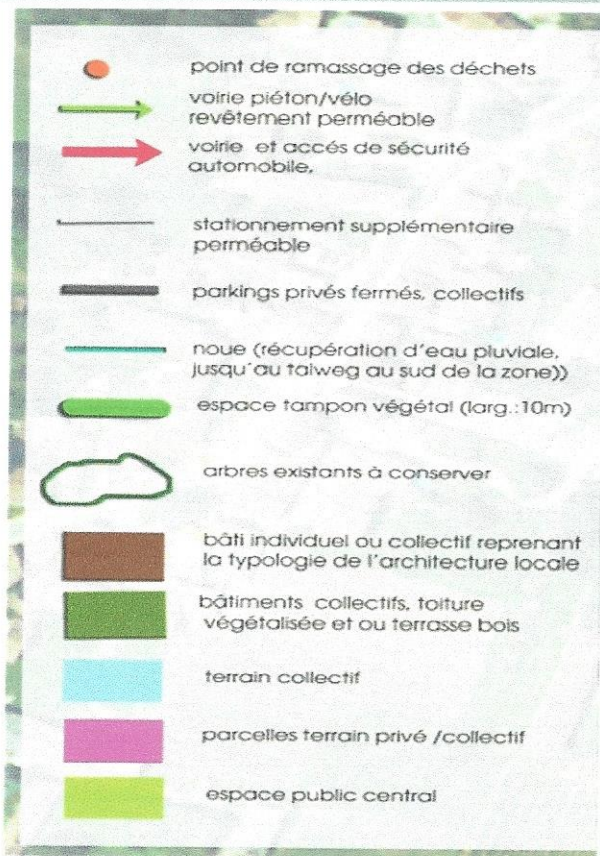
Une OAP est une des pièces constituant les plans locaux d'urbanisme (PLU) et concerne le même cadre territorial. Ainsi un PLU communal n'inclut que des OAP relatives à l'aménagement de certains quartiers (urbanisation des zones AU (à urbaniser), échancier des équipements publics), tandis qu'un PLU intercommunal (PLUI), peut y ajouter des dispositions sur l'habitat ou les transports lorsque celui-ci intègre le programme local de l'habitat et le plan de déplacement urbain. Dans le respect du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et des documents plus généraux, tels que Schéma de cohérence territoriale (SCoT), chartes de parcs naturels..., elle définit la gestion de l'espace sur des quartiers à enjeux spécifiques.

Le Conseil Départemental n'a rien à voir dans ce choix qui dépend exclusivement de la municipalité d'Illats.

### Usages de la zone et densité

Superficie de plancher	8000 m <sup>2</sup> minimum
Capacité en logements	80 logements minimum
Autres usages	4 emplacements minimum à usage commercial ou de service en rez de chaussée
Mixité sociale	Création de 30 % de logements locatifs
Taille des logements	minimum 15 T1 et 10 T2
Type de logement	individuel et collectif
Hauteur des constructions	Secteur individuel et collectif : RDC et R+1 Secteur collectif : R+1 et R+2

### Implantation et caractéristiques des constructions







Eau

## Vote du Compte administratif 2021 et du budget 2022 de l'assainissement collectif: l'excédent atteint 378 299, 44€ !

Le compte administratif 2020 faisait apparaître un excédent considérable de 330 772€. En 2021, il a franchi un nouveau cap et atteint **378 299, 44€** ! Il est fort probable qu'à la fin de cette année, il franchira les 400 000€ !

Dans un premier temps, nous avons demandé à la majorité municipale qu'une nouvelle baisse de 10% de la part communale de l'assainissement collectif soit prévue cette année. Notre proposition a été refusée. Mme le maire préfère s'en tenir à la marche à suivre fixée par Philippe Dubourg : cette baisse de 10% est prévue l'an prochain...

Dans un deuxième temps, nous avons fait le constat suivant : dès que la commune opère une baisse, la SAUR répond par une augmentation de ses prix, effaçant l'effort fait par les élus.

Elle vient de procéder de la sorte dans nos factures en absorbant les 10% de baisse votés en juin 2021 ! En 2019, la commune d'Illats a renouvelé le contrat avec la SAUR qui lui a imposé une forte augmentation de ses prix. En janvier 2021, la société délégataire avait encore augmenté sa part ! La SAUR fait ce qu'elle veut. **Aucun contrôle n'est exercé sur elle. Elle a augmenté de 50% ses prix en 10 ans !**

**Nous proposons de suspendre le contrat avec la SAUR afin d'obliger l'entreprise à renégocier ses prix.** La majorité municipale veut prendre contact avec l'expert qu'elle rémunère, pour trouver une solution avec le délégataire.

**Attention ! N'oubliez pas de faire vous-même le relevé de votre compteur. Photographiez-le et comparez votre relevé à celui de janvier pour éviter les mauvaises surprises dans vos factures De cet été !**



Ordures ménagères

## Et si on lançait une opération de récupération des bouchons qui ferment nos bouteilles en plastique ?

Sur le site COVED-PAPREC qui se situe dans la zone d'activité intercommunale de Cérons-Illats, il se produit toutes les minutes, plusieurs détonations qui donnent l'impression aux riverains de vivre à côté d'un champ de tirs...La cause de ces détonations est la présence des bouchons en plastique qui ferment les bouteilles. Leur compression par le bulldozer provoque de très nombreux claquements, qui à la longue, sont insupportables. L'idée est venue de collecter les bouchons et de sortir de ce problème par le haut.

Nous avons donc pris contact depuis quelques mois avec l'association « Les Bouchons d'Amour » pour trouver une issue utile à la collecte. Les bouchons collectés seront vendus par l'association qui financera des projets pour le sport adapté.



**Nous recherchons des points de collecte pour les bouchons à Illats et ailleurs. Cela peut-être dans un lieu public ou chez un commerçant. Si vous êtes intéressé, contactez-nous ! Nous vous fournirons une caisse en carton avec une affiche de l'association Bouchon d'amour.**





## Salon du Printemps des arts du 4 juin 2022

### à la salle des fêtes d'ILLATS et au château JOUVENTE

La première exposition du salon du Printemps des Arts a débuté à 10h jusqu'à 18h30. La salle des fêtes a été entièrement investie par les exposants. Un barnum a été déployé pour accueillir les exposants venus nombreux pour la circonstance.

L'intention de la municipalité était de faire exposer tous les talents de la commune, dont certains sont méconnus, des artistes tels que photographes d'art du patrimoine des Graves, et de portraits intimes, des peintres en tous genres (aquarellistes, peintres sur toile,) des créateurs de bijoux, d'accessoires personnalisés, des créateurs d'articles couturés, en ferronnerie d'art et de coutellerie, des créateurs sur support bois (pyrogravures, tournage d'art, ou à base de barriques) et enfin d'auteurs d'ouvrages notamment sur le patrimoine.



Le conteur Max Bajolle au château Jouvente

Des animations étaient prévues pour les enfants : quizz, topdoc, mots mêlés, jeux de cartes, initiation à la peinture, ateliers photographie pour apprendre à utiliser la lumière. Mme le Maire a remercié tous les exposants et a encouragé ce type d'initiative.

Etaient présents Mme Lassarade, sénatrice, Mr Gillé, sénateur, Mme Mette, députée, Mr Clavier, maire de Pujols, Mr Cazimajou, maire de Portets, Mr Jérôme

Gauthier, maire de Paillet, également représentants de la Communauté des Communes (CDC).

Un apéritif a été servi à l'extérieur. Il s'est déroulé de façon conviviale et amicale avec les chants d'Antonia qui ont été repris par le public malheureusement pas assez nombreux.

A 16h, la chorale Not 'en cœur a fait vibrer les murs de la salle des fêtes.

A 17h, au château Jouvente, le conteur, Max Bajolle, connu de l'association E CRIC E CRAC, faisait sourire le public (environ 40 personnes) avec ses contes d'Occitanie. La présence de ERIC Roulet et de Nathalie Casaucau de l'association GRIC DE PRAT a été remarquée.

Une dégustation a suivi, servie par le propriétaire du domaine, Benjamin Gutmann.

Antoinette Bouhourd

#### Dimanche 26 juin: championnat de France de voitures à pédale dans les rues d'illats

Il y avait du monde malgré la pluie dans les rues d'illats. Neuf voitures à pédale et une équipe illadaise ont pris part à une course digne du grand prix de Monaco qui se serait déplacé dans les Graves...

#### Vendredi 24 juin: première kermesse de l'école sans le COVID

Les parents d'élève avaient loué et installé sur le parking des jeux gonflables et les enfants en ont bien profité. A l'intérieur de l'école, sous le préau, étaient exposés les beaux travaux réalisés par toutes les classes cette année.

Le jardin pédagogique réservait de belles surprises: un champignon en papier mâché accueillait les visiteurs. Les légumes poussaient entre les coccinelles en carton et les bouteilles en plastique transformées en abeilles.

Responsable de la publication :  
Gilles Baillet, association I.C.I.  
ipns / Ne pas jeter sur la voie publique.

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]  
✉ [contact@citoyens-illats.info](mailto:contact@citoyens-illats.info) ☎ 09 75 64 00 40 🌐 [www.citoyens-illats.info](http://www.citoyens-illats.info)

